



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 05/2016

Relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le Conseil communal, au début de chaque législature, procède à l'examen et fixe les indemnités versées à ses membres ainsi qu'aux membres de la Municipalité pour leurs activités au sein du législatif ou de l'exécutif communal.

PROPOSITIONS D'INDEMNITES

1. Conseil Communal

Les propositions ci-dessous émanent directement du Bureau du Conseil et sont reprises dans leur intégralité par le présent préavis :

	2011-2016	2016-2021
Séance du Conseil communal	CHF. 30.00	CHF. 30.00

Bureau

Présidence du CC (par séance)	CHF. 350.00	CHF. 350.00
Défraiements divers Président CC (annuel)	CHF. 300.00	CHF. 300.00
Secrétariat du CC (par séance)	CHF. 650.00	CHF. 650.00
Défraiements divers Secrétaire CC (annuel)	CHF. 200.00	CHF. 200.00
Bureau du CC (par séance)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Bureau du CC (pour les élections)	CHF. 480.00	CHF. 480.00
Bureau du CC (pour les votations)	CHF. 240.00	CHF. 240.00
Scrutateur (hors-bureau)	CHF. 40.00	CHF. 40.00
Huissier (par séance)	CHF. 50.00	CHF. 50.00

	2011-2016	2016-2021
Commissions de gestion		
Présidence de commission (par année)	CHF. 250.00	CHF. 250.00
Séance de commission (par séance)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Rapport de commission final	CHF. 150.00	CHF. 150.00
Rapports de commission intermédiaire (par PV parvenu au Président du CC)	CHF. 30.00	CHF. 30.00

Commissions des finances		
Présidence de commission (par année)	CHF. 250.00	CHF. 250.00
Séance de commission (par séance)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Rapport de commission (par préavis)	CHF. 50.00	CHF. 50.00

Commissions de recours		
Présidence de commission (par préavis)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Séance de commission (par séance)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Rapport de commission (par préavis)	CHF. 50.00	CHF. 50.00

Commissions d'urbanisme		
Présidence de commission (par préavis)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Séance de commission (par séance)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Rapport de commission (par préavis)	CHF. 50.00	CHF. 50.00

Commissions ad doc		
Présidence de commission (par préavis)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Séance de commission (par séance)	CHF. 30.00	CHF. 30.00
Rapport de commission (par préavis)	CHF. 50.00	CHF. 50.00

De plus, pour le travail d'organisation des élections communales, la dernière année de la législature, le Président du Conseil communal recevra un montant forfaitaire de CHF. 2'000.00 pour cette charge importante (inchangé)

Le Président et la Secrétaire du Conseil communal ont droit à des vacations de CHF 50.00/heure pour des séances extraordinaires (information du DIRE, de la Préfecture, séance de signatures des conventions intercommunales, ou autres).

2. La Municipalité

Proposition pour les indemnités versées à la Municipalité :

	2011-2016	2016-2021
Syndic (annuel)	CHF. 30'000.00	CHF. 30'000.00
Municipal (annuel)	CHF. 20'000.00	CHF. 20'000.00
Vacations (tarif horaire)	CHF. 50.00	CHF. 50.00
Indemnité forfaitaire pour débours : téléphones, déplacements, parking, divers (annuel)	CHF. 2'500.00	CHF. 2'500.00

Une brève estimation du temps consacré à leurs fonctions au sein de l'exécutif montre que le Syndic consacre environ 50 % et les Municipaux entre 25 % et 35 % (en fonction des charges ponctuelles auxquelles ils sont astreints) d'un travail à plein temps.

Les adaptations de la rémunération ont lieu une fois par législature, soit tous les cinq ans. Nous proposons de maintenir les indemnités au niveau de celles de la précédente législature.

CONCLUSION

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETROY

1. vu le présent préavis municipal N° 05/2016
2. ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
3. considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter les propositions d'indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commission du Conseil et de la Municipalité selon les données du présent préavis,
2. d'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement.

Ainsi adopté par la Municipalité en date du 16 août 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adjointe:


J.M. Fernandez




V. Grandjean

Délégués municipaux : M. J.M. Fernandez, Syndic